

## COURS 2 (Semaine 02)

### 2. Qu'est-ce que le discours ?

Il n'est pas aisé de donner une définition exacte au terme « discours » car il recouvre plusieurs acceptions proposées par des chercheurs différents.

Définir le discours, c'est l'opposer ou le rapprocher d'autres notions comme l'énoncé, la langue, la parole, le texte, la phrase.

Chez certains linguistes, le mot « discours » est synonyme de la « parole » saussurienne.

On peut dire que le discours est une unité linguistique de dimension supérieure à la phrase (transphrastique), un message pris globalement.

**Guillaume** oppose « discours » et « langue » dans une vision pragmatique. Dans cette perspective, le mot « discours » renvoie à tout ce qui résulte d'un acte d'expression ou d'une série d'actes. La langue appartient au plan du virtuel alors que le discours appartient au plan de l'effectif et de l'actuel. Guillaume soutient que le discours « *consiste en une construction à laquelle nous procédons dans le moment et sous l'impulsion du besoin, quand nous avons quelque chose à dire. Le discours apparaît ainsi appartenir au plan de l'effet [...] c'est vouloir agir, produire un effet sur quelqu'un. En l'absence d'une telle visée, pas de discours* » (Guillaume, 1991 : 95).

Dans sa théorie de l'énonciation, **Emile Benveniste** oppose le discours à la langue qui est un ensemble fini relativement stable d'éléments potentiels. C'est le lieu où s'exercent la créativité et la contextualisation qui confèrent de nouvelles valeurs aux unités de la langue. Il définit l'énonciation comme étant « *l'acte individuel par lequel un locuteur met en fonctionnement le système de la langue; "la conversion de la langue en discours"* (1970 : 12-13). Le discours est, selon lui, la manifestation de l'énonciation chaque fois que quelqu'un parle et qu'il a l'intention d'influencer son interlocuteur.

**Jean-Michel Adam** abonde dans le même sens en écrivant ceci « *(...) un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps)* ».

Pour **Dominique Maingueneau** (1976), « *le discours n'est pas un objet concret offert à l'intuition, mais le résultat d'une construction (...), le résultat de l'articulation d'une pluralité plus ou moins grande de structurations transphrastiques, en fonction des conditions de production* » (p.16).

On peut dire donc que le discours implique un acte langagier d'où émergent un **texte**, un **contexte** et une **intention**. Le discours est donc une entité complexe ayant une dimension linguistique (en tant que texte), une dimension sociologique (en tant que production en contexte), et une dimension communicationnelle (en tant qu'interaction finalisée).

Le terme « discours » désigne aussi un ensemble d'énoncés de dimension variable produits à partir d'une position sociale ou idéologique ; comme c'est le cas par exemple de la déclaration

d'une personnalité politique ou syndicale. Par « discours », on envisage aussi la conversation comme type particulier d'énonciation.